



Le 10 décembre prochain sera mis au vote des conseillers communautaires le schéma de cohérence territoriale (SCoT) qui engagera élu(e)s et habitant(e)s pour 15 ans.

Le Document d'Orientation et d'Objectifs du SCoT « définit les règles d'aménagement et de développement durable, sous forme de prescriptions et de recommandations qui permettent la mise en œuvre des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable ».

Pour préparer au mieux ce vote, et éviter qu'il fasse seulement appel à « notre âme et conscience » (comme le répète le président de la CCLST à propos de l'éolien), nous avons partagé nos réflexions aux autres conseillers, réflexions traduisant une partie de l'intérêt général des habitants.

Comment parvenir à une véritable co-organisation sur tout le territoire, en transport, santé, tourisme ... ? Nous espérons susciter des échanges afin d'enrichir, si possible, les engagements qui découlent de ce SCoT. Citons notamment l'enjeu des énergies renouvelables, qui mériterait une projection territoriale, une planification engageant la CCLST à proposer et soutenir des alternatives citoyennes aux projets incontrôlés de promoteurs.

Autre source de réflexion : [CDPENAF oct2019](#)